

Image not found or type unknown



Fiscalité des associations

Par **jd69000**, le **28/01/2008 à 11:58**

Bonjour
Je désirerais connaître les obligations fiscales d'une association percevant des cotisations de ces membres. (déclaration, impôts...)
Que risque une association dont les membres versent directement les cotisations de ses membres sur leur propre compte, non sur le compte de l'association, sans être déclaré ?
Ou dois-je m'adresser pour dénoncer une telle pratique ?
Merci pour votre réponse.